



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 17 janvier 2021

N° 10/H030

Commission Territoires

Bilan 2021 des producteurs de la statistique publique

Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale.....	3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des études et des statistiques locales	7
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023	13

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

Le texte des avis de la commission « Territoires » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale

0. Éléments de contexte en 2021

Les moyens de l'action régionale sont constitués des agents du département de l'action régionale (Dar), des services études et diffusion (Sed) et des 11 pôles rattachés au DAR. Au sein du DAR, un poste de cadre A a été supprimé dans la division Conduite de l'action régionale en septembre 2019. Par ailleurs, au niveau du réseau des Sed (hors Pôles), il a été décidé fin 2018 de supprimer 30 postes (ETP) d'ici fin 2022, soit une baisse de 2 % par an pendant 4 ans. Cette baisse concerne les cadres B et C, tandis que le nombre global de cadres A reste stable.

En 2021 comme en 2020, les travaux ont été marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique. Parmi les axes du plan d'action faisant suite à ce rapport, figure la rédaction de plus d'études nationales avec une dimension territoriale, par les services études et diffusion (SED) et les unités de la direction générale. Il est également prévu d'accroître la diffusion de données sur les territoires, ce qui a été fait notamment à travers le thème « Territoires, villes et quartiers » au sein du Tableau de bord de l'économie française (TBEF) mis en ligne au printemps 2021.

La crise sanitaire a bien sûr continué à avoir des impacts importants sur les travaux du réseau de l'action régionale en 2021. Cela s'est traduit par des publications, mais aussi par la fourniture de données et d'analyses aux acteurs publics locaux par les directions régionales de l'Insee. En particulier, les travaux sur la conjoncture régionale ont été produits à un rythme plus rapproché, et ont été complétés par des indicateurs nouveaux, dont certains diffusés dans le tableau de bord sur insee.fr.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Pour analyser l'impact économique de la crise, l'Insee avait mobilisé dès 2020 de nouvelles sources de données : données de dépenses par cartes bancaires, données sur la consommation d'électricité, données fiscales sur les chiffres d'affaires, données d'opérateurs téléphoniques... Ces données ont permis d'apporter un éclairage régional et parfois départemental sur l'impact de la crise, ce qui s'est traduit par des analyses dans les publications nationales et dans les publications régionales. Un dossier de France et ses territoires décrit les impacts de la crise en 2020 sur l'activité économique au niveau départemental, en s'appuyant notamment sur ces nouveaux indicateurs.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2021, les « **revenus disponibles bruts des ménages** » (**RDB**) **des régions** ont fait l'objet d'une rétopolation en base 2014. La série des RDB et ses composantes ont été rétopolées de 2000 à 2015. Ces données ont fait l'objet d'une transmission spécifique à Eurostat ainsi que d'une diffusion sur Insee.fr comprenant un document de travail.

Les **PIB et valeurs ajoutées (VA) régionaux** ont fait aussi l'objet d'une rétopolation de 2000 à 2014. Par rapport à la base 2010, la rétopolation des VA régionales en base 2014 a été l'occasion d'expertiser certaines ruptures survenues en 2008 et de revoir la façon de les traiter : changement de nomenclature d'activité (passage à la Naf rev2), impact de la mise en place du dispositif Esane (Elaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises). La série des VA rétopolées a été transmise à Eurostat et sera mise en ligne en fin d'année 2021.

La série des PIB régionaux de 2000 à 2018, en base 2014, a également été produite et sera mise en ligne fin 2021. Cette série comprend les PIB en valeur, en volume, par habitant et par emploi.

Une fiche thématique sur le **logement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** vient compléter en 2021 les 5 thèmes existants (démographie, éducation, revenus, insertion professionnelle, tissu économique). La liste des indicateurs de cette fiche a été élaborée en concertation avec différents partenaires, dont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Les données infracommunales sur les allocataires de la Cnaf sont maintenant diffusées aux Antilles et en Guyane, en plus de la France métropolitaine et La Réunion.

Sur la conjoncture, un **projet de publication trimestrielle (Informations Rapides) sur l'emploi et le chômage aux niveaux régional et départemental** a été mis au point en 2021, avec le département Emploi et Revenus d'activité, et aboutira en 2022. Il a pour objectif de valoriser ces statistiques localisées et de

favoriser les comparaisons entre territoires dès leur diffusion vers t+90 jours après le trimestre étudié, avant que des analyses soient publiées en t+110 jours dans les notes de conjoncture régionales.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Comme c'est le cas tous les 10 ans, les principaux **zonages d'étude** de l'Insee ont fait l'objet d'une refonte en 2020 : unités urbaines, aires d'attraction des villes, grille de densité. Les travaux concernant les bassins de vie ont débuté en 2021, et se poursuivront en 2022.

Eurostat a mené des travaux pour définir une version plus détaillée de la **grille de densité**, avec 7 niveaux imbriqués dans les 3 niveaux de la grille européenne. Ces travaux ont été déclinés en 2021 au niveau français, et le résultat sera diffusé au début de l'année 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour accompagner la diffusion des nouvelles zones d'emploi, un produit de diffusion spécifique a été mis en ligne en mars 2021, avec notamment une cartographie des principaux indicateurs et une fiche synthétique par zone d'emploi. Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4763049>.

Les essentiels régionaux ont été publiés pour la première fois en janvier 2021 puis seront actualisés au minimum une fois par an. C'est un produit grand public et interactif sur les régions qui fournit des chiffres clés et ouvre sur les publications de la région.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
La France et ses territoires, Insee Références, avril 2021	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030	AG 5	
<i>Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région</i>	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5355264		TERR 2

<i>natale, contrairement aux Réunionnais, Insee Première n°1853, avril 2021.</i>			
<i>Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires, Insee Première n°1850, avril 2021.</i>	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351583		
<i>Les emplois contrôlés par des firmes étrangères se concentrent au Nord-Est et dans les métropoles, Insee Première n°1877, octobre 2021.</i>	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5544334		ESM1

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des études et des statistiques locales

0. Éléments de contexte en 2021

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures locales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques. Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). Le chef du département est co-rapporteur de la Commission Territoires et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), deux commissions du CNIS.

En lien avec des recommandations du CNIS (2019) et de l'ASP (2020) pour permettre d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations statistiques sur les collectivités locales, et dans la continuité des travaux engagés fin 2020, le DESL a poursuivi en 2021 l'élaboration du portail web « open-collectivités », cofinancé dans le cadre du programme « EIG » (entrepreneurs d'intérêt général) de la DINUM (direction interministérielle du numérique). Ce site vise à rassembler les informations statistiques existantes (données et publications) dans le domaine des collectivités locales. Le projet sera complètement terminé fin 2021 mais est déjà accessible :

<https://www.open-collectivites.fr/>

Il s'appuie notamment sur les API de la bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP).

Par ailleurs, dans le contexte de la loi de transformation de la fonction publique votée en 2019, et de son décret d'application de novembre 2020 sur la base de données sociales (BDS) et le rapport social unique (RSU), l'année 2021 a donné lieu aux travaux visant à prendre l'arrêté spécifique sur le sujet pour la fonction publique territoriale afin de permettre le lancement de la collecte associée en 2022 sur des indicateurs mis à jour. La collecte est réalisée grâce à un partenariat avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 n'a pas empêché la publication de nos travaux selon le calendrier prévu. Ainsi, l'édition 2021 de notre annuaire statistique « Collectivités locales en chiffres » a pu être mise en ligne fin mai et le rapport sur les finances 2021 des collectivités locales, préparé pour l'OFGL, a été présenté les 22 juin (pré-rapport) et 20 juillet (rapport final) devant le comité des finances locales (CFL). De même, une série de BIS (bulletins d'informations statistiques) sur les résultats 2020 ou les tendances 2021 des finances locales, a été publiée pendant l'été et à la rentrée de septembre. Dans ce cadre, l'analyse des effets de la crise sur les finances des collectivités locales a fait l'objet de développements spécifiques avec l'examen des disparités des situations entre niveaux de collectivités et entre collectivités.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Afin de rationaliser la chaîne de traitement permettant d'exploiter les résultats des bilans sociaux 2019 (nouvellement rapport social unique à partir de la campagne 2020), des travaux statistiques ont été réalisés. Cela va permettre de rendre les traitements opérés plus robustes (définition du champ, redressement, pondération, calage) tout en gagnant du temps pour les prochaines campagnes. Les résultats des bilans sociaux au 31/12/2019 pourront sortir plus rapidement que ce qui était réalisé sur les campagnes des bilans sociaux précédents.

En lien avec les Centres de gestion des collectivités locales et le CNFPT, la DGCL collecte, traite et exploite les résultats issus de la base de données sociales présentés dans le cadre des indicateurs du rapport social unique (RSU). Depuis la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, cette collecte est devenue annuelle. En 2021, la collecte du RSU au 31/12/2020 a donc eu lieu. Celle-ci a été rationalisée puisque les deux canaux de collecte des données existants (Centres de gestion et DGCL) ont été fusionnés. Toutefois, compte tenu des délais nécessaires pour adapter nos outils et ceux des centres de gestion, cette première collecte du RSU a été réalisée avec un questionnaire identique à celui des bilans sociaux 2019.

Par ailleurs, dans le but, précisément d'adapter le questionnaire de la collecte qui sera réalisée en 2022, un arrêté spécifique a été préparé et sa traduction de manière concrète dans des questions mises à jour a fait l'objet de travaux approfondis avec la sous-direction métier de la DGCL et les centres de gestion.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En matière de finances locales, un travail inédit avec une méthodologie adaptée a été conduit afin de comparer l'évolution respective des dépenses de fonctionnement des régions fusionnées depuis 2016 et de celles des régions dont le périmètre n'avait pas changé. Il en ressort que les dépenses de fonctionnement des régions se trouvent en 2019 au même niveau qu'en 2015, pour les régions fusionnées comme pour les autres régions, hors transports transférés et gestion des fonds européens (BIS n° 150). Cette publication a obtenu de la visibilité en termes de reprises presse.

Par ailleurs, cherchant à caractériser les finances des communes de petite taille, un travail innovant permettant de dresser plusieurs profils différenciant ces communes a pu être mené (BIS n° 149 : 17 000 communes de moins de 500 habitants : plusieurs profils très différents).

Parallèlement, dans le domaine de la fonction publique territoriale, des travaux ont été engagés sur des sujets non traités jusqu'à maintenant : la caractérisation des agents exerçant leur activité à temps non complet (à la demande de l'employeur) et l'analyse des assistantes maternelles exerçant au sein d'établissements rattachés aux collectivités locales.

Enfin, en lien avec le bureau des élections et des études politiques du ministère de l'Intérieur qui produit le répertoire national des élus (RNE), une étude sur la parité parmi les élus, notamment suite aux élections départementales et régionales du printemps 2021, a été réalisée (BIS n° 157, « La part des femmes parmi les élus locaux augmente, celle des jeunes diminue »).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Au quatrième trimestre 2021, les travaux préparatoires à la refonte de l'application Aspic-Banatic, application de référence sur le suivi statistique des intercommunalités (et qui intègre le référentiel en termes de nomenclature sur les compétences des intercommunalités), ont pu commencer grâce au lancement d'une phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) devant aboutir début 2022 sur la définition du cahier des charges définissant le contenu de la future application. Les travaux de MOE devraient prendre place en 2022 si les financements prévus sont effectivement débloqués.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2021, les travaux de construction du portail « open collectivités » (programme EIG) visant à fédérer les informations statistiques sur les collectivités locales (données et publications) se sont poursuivis avec succès pour aboutir en toute fin d'année. Cela fait suite aux recommandations du CNIS (note d'octobre 2019) et de l'ASP (audition du SSM en juin 2020) – voir *partie contexte de ce bilan*. Ce portail <https://www.open-collectivites.fr/> permet d'améliorer la visibilité des informations publiques sur les collectivités locales à la fois pour les acteurs publics et pour les citoyens. Il propose un outil simple proposant des données et documents de la statistique publique facilement accessibles afin que le cadre dans lequel prennent place les politiques publiques à dimension territoriale soit appréhendé de manière plus directe et transparente.

Parallèlement, notre site habituel a été refondu https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales#finances_locales dans un souci d'amélioration visant à rendre nos informations et publications statistiques plus clairement présentées.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les collectivités locales en chiffres 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/Colloc%20en%20chiffres/CL_en_chiffres_2021.pdf	AG 5	TERR 10
Rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) – édition 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/OFGL/OFGL_Rapport2021.pdf	AG 5	TERR 10
BIS 149 - 17 000 communes de moins de 500 habitants : plusieurs profils	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS%20149_Petites%20communes.pdf	AG 5	TERR 10

très différents			
BIS 150 - Les dépenses de fonctionnement des régions se trouvent en 2019 au même niveau qu'en 2015, pour les régions fusionnées comme pour les autres régions, hors transports transférés et gestion des fonds européens	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS%20n%C2%B0150%20D%C3%A9penses%20r%C3%A9gions%20fusionn%C3%A9es.pdf	AG 5	TERR 10
BIS 154 - Les finances des communes en 2020	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS%20154%20communes%202020.pdf	AG 5	TERR 10
BIS 155 - Les finances des	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS_155_Finances%20Dept_2015-2021.pdf	AG 5	TERR 10

départements entre 2015 et 2021			
BIS 156 - Les finances des régions entre 2015 et 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS_156_Finances%20Reg.pdf	AG 5	TERR 10
BIS 158 - Les finances des collectivités locales en 2021 selon leurs budgets primitifs	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS%20158%20finances%202021_Budg_prim.pdf	AG 5	TERR 10
BIS 157 - La part des femmes parmi les élus locaux augmentée, celle des jeunes diminue	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/BIS%20%20C3%A9lus%20locaux%202021.pdf		

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TERR 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TERR 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Observation d'une économie mondialisée

ESM 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.